

COMMUNE DE FOREST
Collège des Bourgmestre et des
Echevins
Rue du Curé, 2
B – 1190 BRUXELLES

Vos réf. : PU26271 (corr. M. Fryns)

Nos réf. : JMB/FRT-2.128/s.589

Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Messieurs,

Objet : FOREST. Avenue du Bempt, 2-2A / chaussée de Neerstalle, 16.
Construction d'un nouveau volume à l'alignement.
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS

En réponse à votre lettre du 8 juin 2016, sous référence, reçue le 9 juin, nous vous informons que votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance du 22 juin 2016.

La demande concerne une maison avec rez-de-chaussée commercial (pharmacie) qui est comprise dans la zone de protection de la Maison des Trois Fontaines classée sise chaussée de Neerstalle, 327. Elle est située à l'angle de la chaussée de Neerstalle et de l'avenue du Bempt et en face du site du Bempt.

La demande vise à agrandir le rez-de-chaussée pour la création d'un local pour le personnel de la pharmacie. L'agrandissement se ferait dans l'alignement des bâtiments de la chaussée de Neerstalle et remplace un jardinet existant. Un volume à toiture plate prolongerait le volume existant. Il est prévu d'utiliser des matériaux similaires, de respecter les proportions des baies de fenêtres et de mettre en œuvre un soubassement en pierre bleue dans un souci d'intégration.

A l'examen de la demande, il apparaît que les interventions réalisées n'ont pas d'impact sur le bien classé, ni sur le bien concerné par la demande.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques complémentaires sur le projet.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : - S.P.R.B. – D.M.S. : Mme F. Cordier
- S.P.R.B. – D.U. : Mme V. Henry